

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 21 mai deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

<u>Date de convocation,</u>	<u>Étaient présents :</u>
15 mai 2025	Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITTNER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.
<u>Date de publication sur le site internet de la ville,</u>	
27 mai 2025	
<u>Date de signature,</u>	
28 mai 2025	<u>Excusés - Ont donné procuration :</u> Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE à Madame Mireille BAUDRY, M. Sylvain HEMARD à M. André RIC, M. Simon SAINT-MARTIN à M. Jacques TERRIAL, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme Céline CIVES, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à Mme Sylvie CHRISTIAENS.
<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice 29	
Présents 23	
Votants 29	

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-028	Agora store
------------	-------------

Monsieur le Maire expose :

La commune dispose de différents matériels qui ne sont plus utilisés et prennent de la place en stockage. Elle souhaite donc les vendre.

Agora store est une plateforme de vente aux enchères publique en ligne ouverte aux collectivités comme aux entreprises qui propose :

- L'accompagnement et l'assistance sur toute la mise en place des ventes,
- Une formation à l'utilisation de la plateforme afin de publier en toute flexibilité les annonces en fonction des équipements à valoriser,
- Une saisie automatisée des informations sur les annonces en fonction du bien (ex : sur un véhicule : marque, type, puissance, carburant, etc.) et inventaire offert pour plus de 20 véhicules roulants,
- La publicité sur les ventes afin d'attirer un maximum d'acheteurs intéressés (réseaux sociaux, sites spécialisés, prospection d'acheteurs),
- Des enchères sous caution, afin de sécuriser les enchères et éliminer les défauts de paiement et la possibilité de réserver les ventes aux professionnels,

- La gestion des documents administratifs par Agorastore pour les ventes de véhicules immatriculés :
 - Certificats de non-gage
 - Certificats de vente
 - Déclarations de cessions sur le site ANTS
- Le retrait du matériel pris en charge par l'acheteur et cela directement dans les locaux.

Les frais de mise en place de l'outil s'élève à 200 euros HT et la formation également à 200 euros HT.

Agora store se rémunère à hauteur de 15 % sur le prix final de vente auxquels s'ajoutent des frais de dossier également à charge de l'acheteur (page 3 du contrat).

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 4 années et pourra être résilié à chaque date anniversaire (page 4 du contrat).

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de vendre du matériel,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes du contrat cadre de mandat et de fourniture de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne, en pièce jointe.
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à le signer.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve ces propositions.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bastien Coriton

Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,

Didier Boquet

Didier BOQUET